

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 19 septembre 2022

N° CP-2022-8-2-1

N° applicatif 4467

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Service instructeur

Service de l'agriculture, du foncier et des forêts

Service consulté

AVENANT À LA CONVENTION DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DANS LES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES AVEC LA RÉGION GRAND EST POUR L'ABATTOIR DE PROXIMITÉ A CERNAY

Résumé : La date prévisionnelle de fin de réalisation de l'opération d'agrandissement et de modernisation de l'abattoir de proximité de CERNAY, portée sous maîtrise d'ouvrage de notre collectivité, a été actualisée et est désormais prévue pour fin mars 2023.

Cette opération bénéficie d'une subvention d'investissement de 187 000 € attribuée par la Région Grand Est en 2019 dans le cadre d'une convention financière.

Il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 à cette convention pour proroger d'un an les échéances relatives à la durée de validité de la subvention régionale.

L'abattoir de proximité à CERNAY est devenu indispensable pour les éleveurs alsaciens. Les prestations de découpe et de conditionnement proposées par l'exploitant ont permis le développement des filières de vente directe du producteur au consommateur. La valorisation des produits permet de garantir des revenus aux éleveurs et ainsi de conserver les surfaces en herbe qui contribuent à la lutte contre les coulées de boue et à la limitation des intrants dans le sous-sol et la nappe.

Chaque année, la Collectivité réalise des travaux d'amélioration et d'adaptation de cet outil. Aujourd'hui la mise en œuvre de la délégation de service public est très satisfaisante et ainsi, le tonnage journalier d'abattage étant dépassé par l'exploitant titulaire de la délégation de service public lors de certaines périodes de pointe, un jour d'abattage supplémentaire par semaine a été organisé depuis début novembre 2021. Or, ceci n'est viable dans la durée qu'en augmentant la capacité de stockage froid des produits issus de l'abattage.

C'est dans ce contexte que, par délibération du 14 juin 2019, la Région Grand Est nous a accordé une aide de 187 000 € pour le projet d'extension et de diversification de l'abattoir de proximité à CERNAY dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau ».

Par ailleurs, une subvention de 87 000 € a été accordée au projet par l'Agence de l'eau Rhin Meuse, partenaire de l'AMI.

A l'appui de ce plan de cofinancement, notre collectivité a ainsi décidé de réaliser des travaux permettant l'agrandissement et la modernisation de cet abattoir.

La subvention de la Région a été concrétisée par une convention financière conclue le 8 novembre 2019, engageant le maître d'ouvrage, d'une part, à réaliser le projet au plus tard le 31 décembre 2022 et, d'autre part, à transmettre à la Région les justificatifs des dépenses subventionnées avant le 30 juin 2023.

Or, comme la Commission permanente en a été informée lors de sa séance du 16 mai 2022 (rapport et délibération n° CP-2022-5-2-1), en raison de deux consultations consécutives déclarées infructueuses fin 2021 au titre de l'attribution des marchés de travaux, le calendrier de réalisation de l'opération a été actualisé et présente désormais une date prévisionnelle d'achèvement portée à fin mars 2023.

Dès lors, les deux échéances précitées initialement prévues dans la convention financière de 2019 doivent être reportées, ce qui implique une modification de la convention par voie d'avenant.

A cette fin, par délibération du 20 mai 2022, la Commission permanente du Conseil Régional a approuvé l'avenant n°1 à la convention financière de 2019, actant la date de fin de réalisation du projet d'agrandissement et de modernisation de l'abattoir de proximité à CERNAY au 31 décembre 2023 et celle de la remise des justificatifs au 30 juin 2024.

Il convient dès lors d'approuver à notre tour cet avenant n°1 avant sa signature pour une entrée en vigueur avant fin 2022.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de financement pour l'opération d'accroissement des capacités de production et de stockage de l'abattoir de Cernay du 8 novembre 2019, joint en annexe au présent rapport, afin de proroger la date de fin d'opération au 31 décembre 2023 et la date de remise de justificatifs de l'utilisation de la subvention régionale au 30 juin 2024 ;

- De m'autoriser à signer cet avenant n°1 avec la Région Grand Est.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY